


**CIE** Automotive


Code de conduite professionnelle

---

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	2 sur 15

## Sommaire

1.	Introduction.....	3
2.	Objectifs du Code de conduite .....	3
3.	Champ d'application.....	4
4.	Règles de conduite .....	4
4.1	Agir dans le respect de l'éthique et de la légalité. ....	4
4.2	Respect des personnes et de la société. ....	4
	o Les personnes.....	4
	o Clientèle.....	5
	o Société .....	5
	o Actionnaires.....	6
	o Secteur.....	6
4.3	Santé et sécurité.....	7
4.4	Relations avec l'administration et les tiers.....	7
	o Administrations publiques et instances de réglementation .....	7
	o Prévention de la corruption et de la fraude.....	8
	o Cadeaux et avantages personnels.....	9
	o Conflits d'intérêt.....	9
	o Partenaires commerciaux.....	10
	o Fournisseurs .....	10
	o Financeurs .....	10
4.5	Transparence, intégrité et confidentialité de l'information.....	10
4.6	Obligations fiscales et utilisation de fonds publics. ....	11
4.7	Utilisation des ressources et des actifs .....	12
4.8	Protection des informations.....	13
4.9	Propriété intellectuelle et industrielle .....	13
5.	Interprétation.....	13
6.	Non-respect.....	14
7.	Procédure de gestion des notifications et consultations relatives aux irrégularités ou infractions au Code de conduite .....	14

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	3 sur 15

## 1. Introduction

CIE Automotive, S.A. (ci-après « **CIE Automotive, S.A.** » ou le « **Groupe** », indistinctement) est un groupe industriel spécialisé dans les procédés à forte valeur ajoutée qui développe son activité dans le domaine des composants automobiles.

Les valeurs qui guident l'action de CIE Automotive, S.A. sont les suivantes :

1. Orientation client externe et interne et attitude de service.
2. Respect des droits fondamentaux des personnes, de leur capacité d'initiative, de créativité et d'innovation, de participation et de travail en équipe.
3. Capacité d'atteindre les objectifs et d'obtenir de la valeur ajoutée.
4. Attitude positive face au changement et à l'amélioration continue.
5. Responsabilité et intégrité des personnes dans leur engagement pour un travail bien fait.
6. Respect de l'environnement, en travaillant pour minimiser tout impact.
7. Transparence, en rendant publiques toutes les données pertinentes de notre activité.

En complément de ces valeurs fondamentales de l'action du Groupe, le conseil d'administration de CIE Automotive, S.A. a jugé opportun d'approuver les règles de conduite qui constituent notre **Code de conduite professionnelle** (ci-après, « **Code de conduite** » ou « **Code** », indistinctement). Ce Code met en évidence les valeurs de l'entreprise qui doivent guider notre comportement en tant que professionnels de CIE Automotive, S.A., ainsi que les règles de conduite et les lignes d'action générales qui guideront les décisions du Groupe.


## 2. Objectifs du Code de conduite

L'objectif du Code de conduite est de **fournir un guide déontologique et des principes d'action à toutes les personnes membres du conseil, dirigeantes, employées et les travailleurs de toutes les sociétés qui font partie du Groupe** (ci-après « **les personnes** »), en déterminant les valeurs et les engagements qui doivent régir leur activité professionnelle au sein du Groupe.

De même, cette édition du Code a été élaborée dans le but de répondre aux **exigences aussi bien des groupes d'intérêt que de la société en général**, afin de continuer à être de dignes bénéficiaires de l'engagement et de la confiance qu'ils ont placés dans le Groupe.

Une réponse efficace à ces exigences est l'une des clés de notre réputation sur le marché. Chaque personne de l'organisation peut avoir une influence sur cette réputation par la façon dont elle réalise son activité et par les relations qu'elle établit dans son travail quotidien avec ces groupes. Il appartient donc à toutes les personnes de CIE Automotive, S.A. de consolider cette réputation en agissant avec transparence, objectivité, intégrité, responsabilité, honnêteté et respect.

Son suivi général permettra de s'assurer que les résultats sont obtenus dans le respect de la réglementation légale et conformément aux principes et valeurs éthiques que le Groupe souhaite atteindre et transmettre en interne et en externe, devenant une règle obligatoire pour toutes les personnes qui, directement ou indirectement, agissent au nom et pour le compte du Groupe.

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	4 sur 15

### 3. Champ d'application

Le présent Code de conduite s'impose à toutes les personnes faisant partie du Groupe sans exception. Toutes les personnes ont l'obligation de connaître et de respecter ces règles de conduite, et l'ignorance de la loi ne les dispense en aucun cas de les respecter.

De même, CIE Automotive, S.A. encouragera ses partenaires commerciaux (*joint-ventures*, fournisseurs, clients, entrepreneurs et entreprises collaboratrices) à agir conformément au présent Code et à mettre en œuvre des programmes éthiques conformes à ses normes. Le Groupe prendra les mesures appropriées s'il a la certitude qu'ils ne se sont pas conformés à leurs politiques ou obligations contractuelles.

### 4. Règles de conduite

#### 4.1 Agir dans le respect de l'éthique et de la légalité.

CIE Automotive, S.A. déclare publiquement son rejet absolu de toute pratique illicite et/ou criminelle, déclarant expressément que de telles pratiques sont totalement interdites, sans exception ou limites, au sein de l'organisation. C'est pourquoi elle s'engage à développer en interne une réglementation et des procédures contribuant au respect de la législation applicable.

Toutes les personnes qui font partie de CIE Automotive, S.A. doivent :

- ✓ Exercer leurs fonctions au sein de l'organisation dans le strict respect de la législation applicable et en évitant toute pratique qui n'est pas acceptable sur le plan éthique selon des critères stricts d'honnêteté et d'intégrité morale.
- ✓ Assumer, se conformer et respecter l'ensemble des politiques, procédures et réglementations du Groupe dans leurs domaines d'action respectifs.
- ✓ Agir de façon claire et transparente, en veillant à ce qu'aucune de leurs actions ne puisse être interprétée comme une tromperie.


Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à respecter l'Agenda 2030 pour le développement durable approuvé par les Nations Unies en 2015 et a donc intégré les objectifs de développement durable dans sa stratégie commerciale.

#### 4.2 Respect des personnes et de la société.

##### ○ Les personnes

- ✓ Un milieu de travail sans harcèlement ou discrimination

CIE Automotive, S.A. s'engage à assurer un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement sexuel ou autre, qu'il s'agisse de harcèlement d'une personne employée à une autre, ou d'une personne employée à un client ou fournisseur ou vice versa, et elle s'engage à garantir que toutes les personnes seront traitées de manière équitable et en toute dignité. Par conséquent, aucune pratique discriminatoire fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, la religion, l'origine ethnique ou géographique, le handicap ou toute autre cause illégitime ne sera tolérée. Toutefois, la différenciation

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	5 sur 15

des personnes en fonction de leurs aptitudes ou qualités professionnelles requises pour un poste donné ne constitue pas un cas de discrimination.

✓ **Respect des droits de l'homme**

CIE Automotive, S.A. s'engage non seulement à respecter la législation en vigueur qui lui est applicable dans tous les territoires où elle opère, mais aussi à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, notamment les droits énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et les principes relatifs aux droits énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail. En outre, CIE Automotive, S.A. respecte les 10 principes du Pacte Mondial.

✓ **Conciliation de la vie professionnelle**

Le Groupe respecte la vie privée et familiale des personnes et encouragera les politiques de conciliation qui permettent un meilleur équilibre possible entre la vie privée et familiale et leurs responsabilités professionnelles.

✓ **Égalité des chances**

C'est un principe de base pour le Groupe d'encourager et d'offrir les mêmes opportunités d'accès à l'emploi et de promotion professionnelle, en favorisant une culture d'entreprise fondée sur le mérite.

○ **Clientèle**

La politique de CIE Automotive, S.A. est d'offrir aux entreprises clientes des produits et services de haute qualité à des prix appropriés et dans le respect des délais de livraison convenus.

C'est pourquoi toutes les relations professionnelles qui sont établies doivent être fondées sur la confiance et le respect mutuel. En vertu de ce principe, les actions et décisions seront exécutées conformément aux exigences procédurales, aux normes et à des critères objectifs, en agissant toujours avec impartialité et intégrité et en évitant de prendre des décisions injustifiées ou arbitraires qui compromettent l'égalité des chances. Tout cela dans le but d'atteindre les plus hauts niveaux de qualité, l'excellence dans la prestation du service et le développement à long terme de relations basées sur la confiance et le respect mutuel.


Dans les relations contractuelles avec les entreprises clientes, la transparence et une information suffisante, véridique, opportune et adéquate seront assurées.

○ **Société**

✓ **Dons et projets à contenu social**

CIE Automotive, S.A., dans son engagement pour le progrès et le bien-être des communautés avec lesquelles elle est en contact, contribue activement à leur développement par des dons et des projets à contenu social et culturel.

Tous les dons doivent être accompagnés des autorisations nécessaires et figurer dans la comptabilité du Groupe, et il est strictement interdit de faire des dons ou des contributions financières de quelque nature que ce soit à des organisations engagées dans des activités illicites ou liées de quelque manière que ce soit à celles-ci.

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	6 sur 15

✓ **Respect de l'environnement**

Le respect et la protection de l'environnement sont des valeurs fondamentales auxquelles la CIE Automotive, S.A. adhère, devant se conformer à tout moment à la législation environnementale applicable dans chacun des pays dans lesquels elle opère. Elle s'engage à mener ses activités de manière à minimiser les impacts environnementaux négatifs.

Par conséquent, tous les personnes qui composent le Groupe doivent respecter l'environnement, faire un usage rationnel des ressources naturelles, en mettant à leur disposition tous les mécanismes de contrôle pour minimiser l'impact environnemental des différents processus de l'activité industrielle de CIE Automotive, S.A..

✓ **Construction**

CIE Automotive, S.A. s'engage pour une gestion durable. A cet égard, nous nous engageons à réaliser nos travaux de construction conformément à la législation en vigueur.

Pour ces raisons, chacun doit s'assurer que les travaux de construction pouvant être promus, respectent les réglementations locales ou municipales, provinciales, régionales ou nationales.

✓ **Lutte contre la contrebande**

CIE Automotive, S.A. s'engage à respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière d'importation et d'exportation de produits et à promouvoir les bonnes pratiques auprès de tous.

○ **Actionnaires**

L'objectif de CIE Automotive, S.A. est la création continue et durable de valeur pour tous les actionnaires et la conciliation des intérêts de tous les membres de l'actionnariat.


CIE Automotive, S.A. s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à tous les actionnaires d'une manière transparente, complète, véridique et précise, et à établir des outils de communication dynamiques avec ce groupe.

L'action des personnes qui composent CIE Automotive, S.A. visera à protéger et à maximiser la valeur des investissements de nos actionnaires, en obtenant un rendement raisonnable sur cet investissement.

○ **Secteur**

CIE Automotive, S.A. s'engage à respecter strictement le droit de la concurrence. Le Groupe s'engage également à atteindre ses objectifs commerciaux par des moyens éthiques, légitimes et juridiquement irréprochables, et à appliquer un système de concurrence loyale et équitable, toujours dans le respect des dispositions légales applicables.

CIE Automotive, S.A. ne s'engagera pas dans des conversations, accords, conventions, projets ou alliances, avec des concurrents actuels ou potentiels, concernant les prix, conditions commerciales, offres, partage du marché ou toute autre activité qui restreint ou peut restreindre la concurrence libre et ouverte.

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	7 sur 15

### 4.3 Santé et sécurité

CIE Automotive, S.A. s'engage résolument à respecter la réglementation et protocoles internes en matière de santé et de sécurité, en veillant à protéger le plus grand nombre possible de personnes concernées par l'activité du Groupe.

À cet égard, le Groupe mène ses activités en s'efforçant d'atteindre un haut niveau de sécurité dans ses processus, installations et services, en accordant une attention particulière à la protection non seulement des personnes qui font partie du Groupe, mais aussi de ses partenaires, entrepreneurs, fournisseurs, de sa clientèle et de l'environnement local. En outre, elle prend les mesures préventives prévues par la législation en vigueur dans chaque pays et s'engage à ce que toutes les personnes qui doivent effectuer une prestation professionnelle dans leurs installations et lieux de travail le fassent dans les meilleures conditions de sécurité et de santé.

CIE Automotive, S.A. met à la disposition de chaque personne les ressources et formations nécessaires pour lui permettre d'exercer ses fonctions en toute sécurité et dans un environnement sain. Pour leur part, toutes les personnes exerçant leurs fonctions dans les établissements CIE Automotive, S.A. (qu'il s'agisse de personnel interne ou sous-traité) ont l'obligation de connaître et de respecter les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail dans le but de prévenir et de minimiser les risques professionnels.

Enfin, la fabrication, la consommation, l'achat, la vente, le trafic ou la possession de substances telles que des boissons alcoolisées, stimulants, ou autres stupéfiants sont interdits dans les locaux de la société.

### 4.4 Relations avec l'administration et les tiers


#### ○ Administrations publiques et instances de réglementation

Les relations professionnelles que CIE Automotive, S.A. instaure avec tout organisme public ou officiel, autorités ou leurs représentants, tant nationaux qu'internationaux, devront être régies par les principes de respect institutionnel, transparence, intégrité, collaboration et respect de l'éthique.

Le Groupe encourage une collaboration et une diligence maximales de la part de toutes les personnes dans toutes les inspections, exigences ou interventions jugées nécessaires par les administrations publiques.

CIE Automotive, S.A. affirme sa neutralité politique et déclare qu'elle ne finance pas, directement ou indirectement, en Espagne ou à l'étranger, des partis politiques ou ses représentants(es) ou candidats(es). Toute personne souhaitant participer à des activités de nature politique ou publique devront le faire à titre exclusivement personnel et en dehors des heures de travail.

En règle générale, les paiements de facilitation aux fonctionnaires et aux autorités publiques sont interdits. Cependant, étant donné que dans certaines juridictions, les paiements de facilitation peuvent être considérés comme légaux selon le pays dans lequel nous nous trouvons, leur possible réalisation sera soumise au préalable au Comité de responsabilité sociale de l'entreprise.

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	8 sur 15

## o Prévention de la corruption et de la fraude

CIE Automotive, S.A. interdit strictement tout comportement ou pratique de corruption, pots-de-vin ou trafic d'influence à l'égard de clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et fonctionnaires ou institutions publiques, nationales ou internationales, y compris ceux liés au blanchiment d'argent.

Par conséquent, les personnes qui composent CIE Automotive, S.A. ne peuvent offrir ou accepter, dans leurs relations avec des tiers, des cadeaux ou des marques d'attention qui dépassent le cadre purement symbolique ou qui pourraient être interprétés comme une tentative d'influencer indûment une relation commerciale, professionnelle ou administrative.

Cette interdiction n'inclut pas les dépenses ou marques d'attention qui peuvent être considérées comme normales ou habituelles sur le marché, à des montants qui sont raisonnables compte tenu de leur nature, de leur fréquence et de leur montant. Quoi qu'il en soit, elles devront être autorisées par le supérieur hiérarchique.

De même, la remise directe ou indirecte de cadeaux, de marques d'attention ou d'avantages à des représentants publics dans le but d'influencer CIE Automotive, S.A. n'est pas autorisée. Il est strictement interdit de profiter d'une relation personnelle dans le but d'influencer indûment une autorité ou un fonctionnaire.

Il est interdit non seulement d'offrir, de promettre ou de livrer quelque chose de valeur, mais aussi de la demander, accepter ou recevoir en contrepartie de l'exécution ou de l'inexécution de tout acte au profit ou à l'avantage d'un tiers.

Dans le cadre de ces infractions, d'autres comportements sont inclus tels que :


- Paiements « dissimulés » : lorsqu'il s'agit d'un tiers qui reçoit quelque chose de valeur qui est en fait adressé à une personne fonctionnaire, et que le tiers sert d'intermédiaire pour que cette chose de valeur soit finalement remise à cette personne fonctionnaire.
- Paiements visant à accélérer les formalités (paiements de facilitation) : petits paiements dont les fonctionnaires peuvent avoir besoin pour accélérer ou assurer l'exécution de leurs tâches normales. Ces paiements sont courants dans certains pays, bien qu'en général ils soient strictement interdits par CIE Automotive, S.A., et donc, dans ce cas, leur possible réalisation sera soumise au préalable au Comité de responsabilité sociale de l'entreprise.

Tout accord avec des tiers donnant lieu à une obligation de paiement pour une société du Groupe devra être conclu par écrit, décrire suffisamment le service en question et disposer de l'autorisation de la personne correspondante, conformément aux systèmes et procédures de cette société.

Tout paiement à effectuer par la société doit l'être par chèque nominatif ou par virement bancaire, les paiements en espèces ou par chèque au porteur sans reçu étant expressément interdits. L'utilisation de ces deux dernières modalités de paiement doit être minime et réduite à des montants insignifiants.

Tout paiement, direct ou indirect, de commissions ou de toute autre forme de rémunération dans le but d'obtenir des commandes ou tout avantage commercial est expressément



 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	9 sur 15

interdit. Par exceptions à ce qui précède, les paiements aux agents commerciaux ou aux représentants de CIE Automotive, S.A. sont effectués dans le cadre de l'exercice de son activité pour le Groupe, toujours conformément à la législation en vigueur.

### ○ Cadeaux et avantages personnels

En aucun cas ne pourront être acceptés des dons en espèces ou en nature, des prêts, des avantages individuels ou des actions de tierces personnes, physiques ou morales, liées aux activités de CIE Automotive, S.A., pouvant conduire à une perte d'indépendance et d'impartialité dans les relations avec les différents groupes d'intérêt.

Tout élément relationnel individuellement avantageux, tel qu'un cadeau non institutionnel, une commission ou une promesse professionnelle, devra être considéré comme faisant partie de la catégorie des cadeaux.

### ○ Conflits d'intérêt


Les décisions et les actions professionnelles doivent être fondées sur le profit de CIE Automotive, S.A. et ne doivent pas être motivées par des considérations ou des relations personnelles.

Les conflits d'intérêts surviennent lorsque les intérêts personnels de personnes qui font partie de CIE Automotive, S.A., directement ou indirectement, sont contraires ou entrent en conflit avec les intérêts du Groupe, interfèrent dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités professionnelles, ou les impliquent à titre personnel dans toute transaction ou opération économique du Groupe.

À cet effet, toute personne qui pense être potentiellement en situation de conflit d'intérêts en raison d'autres activités extérieures au Groupe, de ses relations familiales, de son patrimoine personnel ou pour toute autre motif, devra en informer immédiatement le département des Ressources Humaines ou le département de Conformité, afin que celui-ci puisse analyser l'existence ou non dudit conflit et, le cas échéant, exclure cette personne de toute intervention sur la question pour laquelle il existe un conflit d'intérêts.

De même, les personnes qui occupent un poste dans les ministères régionaux (Consejerías) et les personnes qui leur sont proches (le conjoint ou les personnes ayant un lien affectif analogue, ascendants, descendants et frères et sœurs du propre personnel et de leur conjoint, conjoints des ascendants et descendants et sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par la personne employée ou interposée sont considérés comme des personnes proches) en raison d'une relation professionnelle avec CIE Automotive, S.A. ne pourront pas exécuter, pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, des tâches, des travaux ou des prestations de service au profit d'entreprises du secteur ou d'entreprises exerçant des activités susceptibles de concurrencer directement ou indirectement celles de CIE Automotive, S.A.

Toute personne qui fait partie de CIE Automotive, S.A. et entretient des relations patrimoniales, directement ou par lien de parenté, avec des fournisseurs, clients et/ou concurrents, devra en informer le département des Ressources Humaines ou le département de Conformité au moyen de l'annexe I.

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	10 sur 15

#### ○ Partenaires commerciaux

Les alliances stratégiques permettent à CIE Automotive, S.A. de mieux comprendre et s'adapter au marché local. Les partenaires commerciaux sont sélectionnés après avoir réalisé les *due diligence* correspondantes dans le cadre d'un processus de sélection objectif et impartial.

Les personnes qui font partie de CIE Automotive, S.A. doivent se conformer au règlement interne concernant la sélection des partenaires commerciaux, les aider à comprendre les attentes du Groupe et à agir conformément à la réglementation applicable, signaler tout soupçon, concernant un partenaire commercial, qu'il ne respecte pas les normes du Groupe ou ses obligations contractuelles, et coopérer à tous audits et enquêtes dans lesquels elles sont impliqués.

#### ○ Fournisseurs

Les relations avec les fournisseurs de CIE Automotive, S.A. sont basées sur le respect mutuel et l'égalité des chances.

Par conséquent, les processus de sélection des fournisseurs, entrepreneurs et collaborateurs de CIE Automotive, S.A. seront menés avec impartialité et objectivité, pour lesquels des critères de qualité, de coût et de responsabilité sociale doivent être appliqués, évitant tout conflit d'intérêts ou favoritisme dans leur sélection.

Le Groupe demandera à ses fournisseurs de signer l'« Engagement de Responsabilité Sociale des Fournisseurs ». Il encouragera également la mise au oeuvre d'audits qui pourraient être nécessaires pour déceler et corriger les déficiences ou les faiblesses des systèmes de contrôle interne des fournisseurs, entrepreneurs et collaborateurs.

#### ○ Financeurs


CIE Automotive, S.A. s'engage à négocier les meilleures conditions en fonction des besoins d'investissement et des conditions du marché, les ressources financières et économiques allouées aux projets étant proportionnelles et adaptées à la nature du projet, et elle respectera strictement les conditions établies dans les contrats de financement.

### 4.5 Transparence, intégrité et confidentialité de l'information

Tous les personnes qui composent CIE Automotive, S.A. doivent agir de manière claire et transparente et assurer la fiabilité et la rigueur des informations financières et non financières, tant pour un usage interne que pour celles fournies au marché, en fournissant des informations véridiques, complètes, compréhensibles et actuelles.

Aucune personne de CIE Automotive, S.A. ne devra sciemment fournir des informations incorrectes, inexactes ou imprécises qui pourraient induire le destinataire en erreur et/ou affecter la valeur boursière du Groupe.

À cette fin, nous décrivons ci-après un ensemble de règles spécifiques destinées à toutes les personnes impliquées dans le processus d'élaboration des informations **financières et non financières** de CIE Automotive, S.A. :

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	11 sur 15

- ✓ Agir avec honnêteté et diligence dans le processus d'élaboration des informations.
- ✓ S'assurer que toutes les informations enregistrées proviennent de transactions et opérations réellement effectuées et qu'elles ont été recueillies au bon moment.
- ✓ Veiller à ce que les informations soient consignées avec exactitude, reflétant fidèlement toutes les opérations.
- ✓ Consigner et préparer les informations conformément aux lois et règlements applicables et, dans le cas des informations financières, aux principes comptables généralement reconnus.
- ✓ Se conformer aux politiques et procédures du Groupe et suivre un système de contrôle interne efficace.
- ✓ Mettre à jour et conserver toutes les connaissances nécessaires à la réalisation des activités développées dans le processus d'élaboration des informations.
- ✓ Corriger ou signaler toute erreur affectant la fiabilité des informations afin de la corriger.
- ✓ Informer, le cas échéant, la Commission d'audit et de conformité ou le Comité de responsabilité sociale de l'entreprise, rattachés tous deux au Conseil d'administration de CIE Automotive, S.A., sur toute situation impliquant le non-respect des règles contenues dans les présentes.

Le respect des règles décrites aux présentes ne dispense pas du respect des autres règles contenues dans le Code de conduite.

Les personnes ne devront pas utiliser à mauvais escient des informations privilégiées. Elles ne devront pas les utiliser ni pour leur propre bénéfice, ni pour le bénéfice d'autrui. En particulier, tant que les informations sur les résultats financiers de CIE Automotive, S.A., ses activités, ses plans, ses contacts, ses présentations de produits ou les transactions qu'elle envisage de réaliser ne seront pas rendues publiques, elles seront considérées comme des informations privilégiées qui appartiennent au Groupe et qui sont confidentielles.


Seules les personnes autorisées peuvent avoir des contacts avec les analystes et la presse. Toute information envoyée aux médias, de nature financière ou de nature à influencer l'opinion des destinataires sur la valeur de l'entreprise, doit être préalablement approuvée par une personne autorisée.

#### 4.6 Obligations fiscales et utilisation de fonds publics.

CIE Automotive, S.A. veille au respect des obligations fiscales et de Sécurité sociale qui lui sont applicables en vertu de la législation en vigueur (présentation des déclarations fiscales, paiement des impôts, enregistrement des opérations imposables, paiement des cotisations de sécurité sociale, etc.).

Par conséquent, il est interdit d'éluder des paiements de manière illégale ou d'obtenir des bénéfices indus au détriment de l'administration fiscale au nom du Groupe, ainsi que d'éluder le paiement des cotisations de sécurité sociale et des éléments de perception commune, d'en obtenir des remboursements indus ou de bénéficier de déductions indues à tout titre.

D'autre part, il est expressément interdit de demander, au nom de CIE Automotive, S.A., des subventions, des déductions ou des aides des administrations publiques, en faussant des données ou des conditions de toute nature au profit de CIE Automotive, S.A. Si une telle action

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	12 sur 15

est proposée directement par un fonctionnaire ou une autorité publique, elle devra être rejetée et immédiatement communiquée au supérieur hiérarchique.

CIE Automotive, S.A. devra opérer dans un cadre de transparence et de véracité, notamment dans la demande, application et justification des subventions, fournir dans tous les cas des informations véridiques et précises et contrôler la destination de la subvention demandée. Il est également interdit de destiner une subvention ou un fonds public à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été accordée.

#### 4.7 Utilisation des ressources et des actifs

Toutes les personnes qui font partie de CIE Automotive, S.A. ont la responsabilité et l'engagement de protéger les actifs du Groupe contre les dommages, pertes, vols et abus.

Les actifs que le Groupe met à la disposition des personnes qui en font partie ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles ou extra-professionnelles et/ou pour des activités qui ne sont pas directement liées aux intérêts du Groupe.

##### ✓ Affectation des actifs

Les personnes qui composent CIE Automotive, S.A. devront veiller à l'intégrité des actifs du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions, afin de les préserver et de ne pas nuire aux créanciers potentiels.


À cette fin, elles protégeront et entretiendront les biens dont elles disposent ou auxquels elles ont accès dans l'exercice de leurs fonctions et les utiliseront d'une manière appropriée aux fins pour lesquelles ils ont été fournis. En particulier, il est interdit de vendre, transférer, céder, dissimuler, etc. tout bien appartenant à CIE Automotive, S.A., ceci dans le but de se soustraire à ses responsabilités envers les entités créancières.

##### ✓ Utilisation des moyens électroniques

En particulier, sans préjudice des autres règles et interdictions contenues dans le mode d'emploi spécifique de chaque appareil, les personnes faisant partie de CIE Automotive, S.A. doivent faire un usage responsable des moyens et ressources informatiques mis à leur disposition, conformément aux critères de sécurité et d'efficacité, en excluant toute utilisation, action ou fonction informatique illégale ou contraire aux règles ou instructions de CIE Automotive, S.A.

Il est également interdit d'installer ou d'utiliser des programmes ou applications dont l'utilisation est illégale, ne disposant pas de la licence d'utilisation correspondante ou pouvant endommager, détruire, altérer, rendre inutiles ou porter atteinte aux systèmes de CIE Automotive, S.A. ou de tiers.

Lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, des personnes devront accéder à l'application ou au système informatique d'un tiers, elles devront se conformer aux règles d'utilisation établies à cet effet par ce tiers. L'accès non autorisé à des systèmes informatiques externes est strictement interdit.

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	13 sur 15

## 4.8 Protection des informations

Les personnes qui font partie de CIE Automotive, S.A. sont tenues de respecter la stricte confidentialité des informations obtenues dans le cadre de leur pratique professionnelle, sauf en cas de consentement des personnes concernées et dans les cas où elles sont tenues par une obligation légale ou une décision judiciaire ou administrative. En aucun cas ces données ne pourront être traitées à des fins autres que celles prévues par la loi ou par contrat.

L'obtention, le stockage, l'utilisation ou la communication à des tiers de données personnelles devront se faire dans le respect des personnes et conformément aux dispositions légales.

L'obligation de confidentialité subsistera, même si les personnes cessent de fournir des services ou d'être liées au Groupe. En particulier, le conseil d'administration de CIE Automotive, S.A. et ses filiales respecteront le devoir de confidentialité inhérent à leur fonction, dans la mesure où ils exercent des activités, fonctions et compétences au nom, pour le compte, au nom ou au bénéfice du Groupe.

En ce qui concerne les données personnelles, CIE Automotive, S.A. veille particulièrement à garantir le droit à la vie privée en protégeant les données personnelles confiées par les employés, la clientèle, les partenaires, fournisseurs, collaborateurs, entrepreneurs, institutions et le public en général.

À cet égard, toutes les personnes sont tenues de respecter et de se conformer à la réglementation en matière de protection des données et de contribuer activement à ce que les données personnelles ne soient pas accessibles à des tiers.

## 4.9 Propriété intellectuelle et industrielle


Toutes les personnes qui font partie de CIE Automotive, S.A. doivent respecter et préserver les droits de propriété intellectuelle et industrielle, qu'ils soient les siens (détenus par le Groupe ou dont l'usage a été cédé à tout titre) ou ceux de tiers.

Par conséquent, il est interdit de réaliser des copies de brevets, dessins industriels déposés et/ou de signes distinctifs appartenant à un tiers, ainsi que de reproduire, plagier, distribuer ou communiquer publiquement une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, sans l'autorisation des titulaires des droits de propriété intellectuelle correspondants.

## 5. Interprétation

Tout doute pouvant découler de l'interprétation du présent Code de conduite doit être résolu par le département des Ressources Humaines de l'entreprise en question.

Pour que le Comité de responsabilité sociale de l'entreprise puisse exercer correctement ses pouvoirs de surveillance, la direction des Ressources Humaines, en coordination avec le département de Conformité, devra soumettre au Comité un rapport annuel sur l'application du présent Code de conduite et les décisions prises concernant son interprétation. Le Comité de responsabilité sociale de l'entreprise pourra établir des critères d'interprétation généraux.

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	14 sur 15

## 6. Non-respect

Aucune personne faisant partie de CIE Automotive, S.A. n'est autorisée à enfreindre les règles et dispositions du présent Code de conduite, même sur ordre d'un supérieur hiérarchique. Le non-respect des règles du présent Code de conduite entraînera l'application des sanctions correspondantes conformément à la loi applicable.

Le Comité de responsabilité sociale de l'entreprise, rattaché au conseil d'administration de CIE Automotive, S.A., est chargé de veiller à la bonne application du Code de conduite.

## 7. Procédure de gestion des notifications et consultations relatives aux irrégularités ou infractions au Code de conduite


CIE Automotive, S.A. a mis en place une procédure de traitement des notifications et des consultations relatives aux irrégularités ou aux non-respects du Code de conduite afin d'encourager le respect du Code et des règles qui le régissent.

CIE Automotive, S.A. fournit à toutes les personnes qui font partie de l'organisation et à ses groupes d'intérêt les moyens de consulter des doutes et de signaler des irrégularités ou non-respect de l'éthique, l'intégrité ou règles établies dans le Code de conduite, par les canaux suivants avec leurs règlements respectifs:

- Canal éthique électronique : [whistleblowerchannel@cieautomotive.com](mailto:whistleblowerchannel@cieautomotive.com)
- Courrier postal adressé au département de Conformité à l'adresse suivante :  
Alameda Mazarredo 69, 8º. C.P. 48009 Bilbao (Bizkaia), España.
- Information et un canal de communication sur l'intranet et sur le site Internet de l'entreprise.

Toute notification ou consultation pourra être faite de manière anonyme et devra inclure une description de la notification ou de la consultation. Le traitement des notifications et consultations relève de la responsabilité du département de Conformité, et elles seront étudiées et traitées de manière confidentielle. Les données de toute personne qui intervient seront gérées conformément aux lois applicables en matière de protection des données du pays en question.

Les représailles contre ceux qui, de bonne foi, ont utilisé le canal éthique pour dénoncer d'éventuelles irrégularités ne seront pas tolérées. L'existence du canal éthique est entendue sans préjudice de tout autre mécanisme qu'il pourrait être jugé approprié de créer pour permettre la communication d'irrégularités potentiellement importantes.

 <b>CIE Automotive</b>	<b>CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE</b> <b>CIE AUTOMOTIVE, S.A.</b>	<b>Code:</b>	CIE Code de Conduite
		<b>Révision:</b>	03
		<b>Page:</b>	15 sur 15

## ANNEXE I

CIE AUTOMOTIVE, S.A.

*[Ou société du groupe concernée]*

À l'attention du Directeur(trice) Responsable du département des Ressources Humaines de l'usine/division et du département de Conformité.

À *[lieu]*, le *[date]*

M. / Mme,

\_\_\_\_\_

de CIE Automotive, S.A. *[ou de la société du groupe concernée]*, je déclare que l'entreprise fournisseur/cliente/concurrente:

\_\_\_\_\_

je suis lié par la condition de (\*) \_\_\_\_\_ ce que je communique à des fins appropriées.

*[signature]*

\*Propriétaire

\*Actionnaire

\*Lien de parenté